



Mon droit comme associée dans une entreprise

Par **catalina**, le **04/03/2008** à **07:47**

Je suis associé dans une entreprise 50/50 mais pas gérant. Le gérant veut on toute évidence de m'enlever tous mes droits en société car il avait ouvert deux entreprises dans un autre pays de l'Europe avec le même nom. Il m'a proposé de me donner gratuitement des actions dans l'autre 50/50 avec le droit d'administrateur. Employé déjà dans la société "X" en France je suis parti travailler à l'étranger pour l'autre entreprise sans passer ma démission en France. Est-ce que le gérant a le droit de me faire payer mon contact car je crois pas que je signe un contrat?rn Merci d'avance pour votre aide!

Par **citoyenalpha**, le **04/03/2008** à **21:07**

Bonjour,rnrndésolé mais les informations fournies sont confuses.rnrnVeuillez si vous souhaitez une réponse précise réécrire votre question en y apportant des détails clairs.rnrnMerci d'avance et restant à votre disposition

Par **catalina**, le **06/03/2008** à **09:04**

Bonjour,rn En 2006, je me suis associée dans une entreprise 50/50 avec un ami d'origine roumaine comme moi. Tout marche bien, on a même acheté une voiture mais en 2007 il m'a dit que il avait une entreprise en Roumanie avec le même nom que celui de France et que ça serait pas mal de me prendre comme associée en Roumanie pour réussir mieux.rn Il m'a

même proposer de changer le domicile de la société qui été a Bucarest dans ma ville d'origine. Quand je suis venu travailler en Roumanie il était parti en vacance et quand d'argent commencer a rentrer il a retiré la totalité de somme et il a fait des factures et un contrat avec l'entreprise française. En France j'ai été le seul employeur dans l'entreprise car cet Mr. il recevait d'aide de chômage entre temps que il était gérant d'entreprise. Je me souviens pas de signer un contrat de travail mais j'étais déclaré demi temps. Maintenant comme je pas pu partir de Roumanie car on avait des emplois ici et travail a finir, je vient de recevoir de lettre comme que je quitter mon poste en France et que le contrat c'est mes charge, et que je voler de papier d'entreprise et un ordinateur plus un tampon de société. Me voilà victime de ce gérant mal veillant qui veut tout pour lui qui a tout organiser pour me faire perdre tout. Avez-vous une solution légale pour tout ça? Pouvez vous me conseiller? Merci